

Ma consultation chez un diabétologue

La mission de ce spécialiste du diabète est de faire le point sur votre traitement, que ce soit pour vos médicaments mais aussi votre alimentation ou votre activité physique. Il peut aussi dépister et traiter d'éventuelles complications de la maladie.

Pourquoi dois-je consulter un spécialiste ?

Cette consultation peut être demandée par votre médecin traitant, notamment en cas de déséquilibre de la maladie, ou si des complications se sont installées (comme une néphropathie ou une neuropathie). Mais vous pouvez aussi décider de le consulter vous-même pour obtenir son avis sur un traitement, en cas de questions gynécologiques (contraception ou programmation de grossesse), de difficultés sexuelles ou de problèmes de qualité de vie (voyages, pratique d'un sport...). Il peut également vous orienter vers un programme d'éducation thérapeutique ou un stage d'insulinothérapie fonctionnelle, par exemple. Vous pouvez le consulter en cabinet libéral, à l'hôpital ou bien en clinique. Sachant qu'à l'hôpital, les honoraires sont conventionnés et pris en charge à 100 % dans le cadre de l'ALD (affection longue durée) si votre médecin traitant en a fait la demande pour vous. Il est préférable de se renseigner sur le montant des honoraires avant la consultation auprès de la secrétaire médicale ou bien de [la caisse primaire d'assurance maladie](#) car seuls ceux exerçant en secteur 1 sont tenus de respecter les tarifs de la Sécurité sociale.

Vous pouvez trouver votre diabétologue directement dans l'annuaire téléphonique ou bien en demandant à votre médecin traitant qui pourra vous obtenir un rendez-vous plus rapproché.

Comment se passe ma consultation ?

Pour le premier rendez-vous, pensez à apporter la lettre de votre médecin traitant, les comptes rendus des autres spécialistes que vous avez consultés, vos dernières analyses, votre carnet de surveillance et les documents retraçant vos antécédents (date de découverte du diabète, chiffre de l'HbA1c, glycémie à jeun de l'époque...).

Cette première consultation sera l'occasion de faire le point sur votre mode de vie, milieu familial, socioprofessionnel, activité physique, rythme et lieu des repas (domicile, collectivité, restaurant, cantine). Vous serez ensuite soumis à un examen clinique complet.

Les consultations suivantes sont plus ciblées mais le médecin vous laissera toujours du temps pour poser vos questions et vous sensibiliser à l'éducation thérapeutique.

Il n'y a pas de fréquence de consultation à tenir, cela dépendra de ce qui sera établi avec votre médecin. Mais, de manière générale, il y en a environ quatre par an (correspondant au nombre de HbA1c annuel). Comme le diabète est une maladie chronique, un suivi permanent vous permettra de bénéficier des avancées dans la compréhension de la maladie et sa prise en charge.

Merci à Gérard Blayac, diabétologue retraité, pour sa contribution à cet article